

Association de défense du père Marie-Dominique PHILIPPE
La Gelinotte - 1, rue d'Aulnois 55170 Juvigny-en-Perthois
defensedupmdphilippe@orange.fr

« *Tout mettre en œuvre pour défendre l'honneur, la mémoire, la pensée, l'héritage intellectuel, spirituel et humain du père Marie-Dominique PHILIPPE (1912-2006), tant en ce qui concerne sa personne que ses engagements spirituels* »

Monsieur le Cardinal Joao BRAZ DE AVIZ
CIVCSVA
3 Place Pie XII
00193 ROME - ITALIE

Paris, le 8 décembre 2016

Objet : Lettre du 14 juillet 2016 de Mgr CARBALLO

Copie à la Nonciature à PARIS

Eminence,

Comme suite à la lettre du 14 juillet 2016 de Mgr CARBALLO, il nous semble opportun de vous alerter de la nouvelle récidive du gouvernement de la Congrégation Saint Jean portant préjudice à la mémoire du p. MD PHILIPPE et au travail de ses disciples fidèles, religieux et laïcs.

Le vicaire général du gouvernement sortant en 2016 est effectivement intervenu avec autorité, juste avant le Forum international des oblats de fin novembre 2016, pour empêcher la vente et la promotion du nouveau livre sur le p. MD PHILIPPE dans la librairie du Sanctuaire de Paray le Monial (*Entretiens avec le p. MD PHILIPPE sur la miséricorde – Une Nouvelle Pentecôte d'Amour* - Diffusion Téqui). Ce forum de Paray le Monial avait pourtant pour thème la miséricorde.

La précédente édition, épuisée aujourd'hui, avait déjà été interdite de vente dans les prieurés de la Communauté (frères et sœurs), comme le premier livre sur le p. MD PHILIPPE remarqué par la profession (*Le p. MD PHILLIPE Ouvrier de la Sagesse* Editions Parole et Silence 2012).

Votre lettre du 22 juin 2016 rappelle avec force la gratitude de l'Eglise pour le p. MD PHILIPPE, l'originalité de son charisme et la qualité de son enseignement, l'un comme l'autre d'une immense fécondité.

Cette reconnaissance confirme le discernement et la profonde confiance que Saint Jean Paul II, Mère Teresa et Marthe Robin, pour ne citer qu'eux, avait eu envers sa personne et son œuvre, de son vivant, et malgré toutes les calomnies dont il a été l'objet pendant de longues années. Ces calomnies ont été particulièrement violentes dans les derniers mois de sa vie début 2006. Le p. MD PHILIPPE les avaient explicitement dénoncées (cf. Lettre du p. MD PHILIPPE du 4 février 2006).

Votre lettre confirme aussi que les « témoignages » accusateurs utilisés par la Congrégation St Jean à des fins politiques en 2013 (cf. Note d'information n°4) sont effectivement parvenus au dicastère en 2006. Ces témoignages accusateurs n'avaient pas entamé la confiance de votre prédécesseur. Il avait effectivement bien cerné les motivations de leurs auteurs et surtout de ceux qui les colportaient.

Nous constatons que la Congrégation St Jean, et son Prieur général en particulier, ne semble pas avoir compris le sens du rappel de ces vérités importantes de votre lettre.

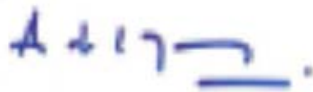
L'intervention du Prieur général cité par La Croix du 12 juillet 2016 montre qu'au contraire il s'en est servi pour tenter de justifier sa diffamation, en dissociant le charisme du p. MD PHILIPPE de sa personne. Si cette position n'est pas recevable historiquement, moralement et philosophiquement, elle ne semble pas plus acceptable au plan théologique, vu le caractère propre du charisme du p. MD PHILIPPE.

Tous ces éléments montrent une fois encore que seule une enquête canonique pour vérifier les constats factuels des enquêtes sur les accusatrices du p. MD PHILIPPE, ses détracteurs ad intra et externes, et leur lien entre eux, documentées par quelques oblats et amis du p. MD PHILIPPE, permettra de mettre enfin un terme à la diffamation du 13 mai 2013.

Notre confiance dans le discernement de l'Eglise est entière. Notre espérance est grande vu les centaines de témoignages reçus et évoquant clairement la réputation de sainteté du p. MD PHILIPPE. Il en arrive régulièrement depuis plus de 3 ans et encore aujourd'hui.

En tant que fidèles laïcs constatant très concrètement les dégâts dans l'Eglise provoqués par les mensonges visant le p. MD PHILIPPE et ses enseignements, comme la souffrance silencieuse des vraies victimes de ces mensonges, notre propos vise seulement à dire qu'il est de notre responsabilité de rappeler avec force que la durée d'une diffamation calomnieuse aggrave chaque jour ses conséquences.

Nous vous prions de croire, Eminence, en l'expression de notre très religieux et profond respect.



Arnaud de la MORINERIE
Président



Patricia VULLIET de LONGEVIALLE
Membre du bureau de l'association

Pièces jointes :

1. Litige avec la Congrégation St Jean après l'échec de la demande de réparation du 23 novembre 2016
2. Nota de información n° 4 du 15 août 2016
3. Article de La Croix du 12 juillet 2016
4. Lettre du p. MD PHILIPPE du 4 février 2006

Pour toute correspondance, merci de privilégier l'envoi par mail : defensedupmdphilippe@orange.fr